

OBLIGATIONS ET TEXTES DE REFERENCES

Code du Travail

Décret n°92-958 du 3 septembre 1992 concernant la manutention manuelle de charges comportant des risques, notamment dorso-lombaires

Décret n°91-451 du 14 mai 1991, relatif à la prévention des risques liés au travail devant des équipements comportant des écrans de visualisation

Obligation de résultats du chef d'entreprise

Réponse aux risques définis dans le Document Unique de l'entreprise

PUBLIC CONCERNE

Tous les salariés, notamment les personnels dont les missions comportent une part d'activité physique

PRE-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

- Situer l'importance des atteintes à la santé (AT/MP) liées à l'activité physique professionnelle et les enjeux humains et économiques pour le personnel et l'entreprise.
- Etre capable de repérer dans une situation de travail les facteurs pouvant nuire à sa santé ou à celle de ses collègues
- Être capable de définir les lésions corporelles qui pourraient en résulter
- Être capable de proposer des pistes d'amélioration adaptées à sa hiérarchie, de participer à leur mise en œuvre et à leur évaluation.
- Etre capable de manipuler des objets en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort

CONTENU :

1^{ère} demi-journée :

- Présentation de la formation-action dans la démarche de prévention de l'entreprise.
- L'importance des atteintes à la santé liées à l'activité physique professionnelle et les enjeux humains et économiques pour le personnel et l'entreprise.
- Les différents acteurs de la prévention de l'entreprise
- Les risques de son métier
- La place de l'activité physique dans l'activité
- Le fonctionnement du corps humain et ses limites.

2^e demi-journée :

- Les différentes atteintes à la santé
- Dans sa situation de travail, description de son activité et repérage des situations pouvant nuire à sa santé.
- Identification des risques potentiels liés à l'activité physique
- Les différentes causes d'exposition

3^e demi-journée :

- Proposer des améliorations de sa situation de travail :
 - A partir des causes identifiées

- En agissant sur l'ensemble des composantes de sa situation de travail
- En prenant en compte les 9 PGP
- Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.
- Les aides techniques à la manutention.
- Manutention selon les principes de sécurité physique et d'économie d'effort (exercices pratiques)

4^e demi-journée :

- Identifier les personnes concernées et les modes de communication pour la remontée d'informations
- Epreuve certificative
- Bilan

METHODE PEDAGOGIQUE

- Magistrale et démonstrative, participative (exercices seul et en groupe) et formation pratique

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Une visite préalable des locaux sera effectuée par le formateur, qui prendra des photos et des vidéos des situations de travail des stagiaires afin d'illustrer son propos lors de la formation.
- Support pédagogique remis aux participants
- Le client doit mettre à disposition les infrastructures permettant le déroulement en sécurité de la partie théorique et de la partie pratique
- Le client doit fournir à chacun de ses salariés les Équipements de Protection Individuelle (EPI) nécessités par le passage dans les locaux et la manutention de certaines pièces
- Le client mettra à disposition ou laissera libre d'accès et d'utilisation les pièces habituellement manipulées par les apprenants

EVALUATION DE LA FORMATION

Une évaluation formative est menée durant la formation.

Une évaluation certificative est menée à la fin de la formation, permettant de délivrer les certificats de compétences.

INTERVENANT

Formateur titulaire du Certificat de Formateur d'Acteurs PRAP, délivré par l'INRS

AGREMENT

EGIDE ENTREPRISE est titulaire de l'habilitation, délivrée par l'INRS et l'Assurance Maladie, pour dispenser les formations PRAP IBC.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une épreuve certificative est prévue en fin de formation, basée sur des grilles d'évaluation établies par l'INRS, qui a également établi le barème d'évaluation permettant la certification ou non des stagiaires. Les apprenants validés se verront remettre un Certificat d'Acteurs PRAP.

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES

EQUIVALENCE : sans objet

PASSERELLES : sans objet

SUITE DE PARCOURS : formation M.A.C. d'Acteurs PRAP, Formation de Formateur d'Acteurs PRAP

DEBOUCHES PROFESSIONNELS : Formateur PRAP, Préventeur, Animateur Sécurité

DUREE FORMATION

2 jours consécutifs ou non (14 heures de face à face pédagogique)

RECYCLAGE

Un Maintien et Actualisation des Compétences doit être réalisé tous les 2 ans

NOMBRE STAGIAIRES

- maximum 10 personnes
- minimum 4 personnes

MODALITES ACCUEIL HANDICAP

Egide Entreprise accueille les stagiaires en situation de handicap en partenariat avec l'AGEFIPH des Hauts-de-France.